



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée de terre

Question écrite n° 23126

Texte de la question

M. Michel Piron attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur la situation du 2e régiment de dragons basé à Fontevraud (49), où des rumeurs croissantes font actuellement état de possibles réductions drastiques des effectifs dans les mois à venir. Sans méconnaître les impératifs de rationalisation qui peuvent justifier ici ou là tel ou tel changement, il ne peut que souligner les conséquences graves que pourrait avoir une diminution importante d'effectifs dans un bassin d'emploi déjà très durement touché par le chômage (plus fort taux départemental - actuellement supérieur à 10 % -, très supérieur à la moyenne régionale et nationale). Il souhaite donc - la rumeur faisant place à l'information - savoir si le Gouvernement envisage des changements, lesquels (dans cette éventualité) et selon quel calendrier. Dans cette même hypothèse, il lui demande quelles mesures de compensation elle pourrait mettre en oeuvre.

Texte de la réponse

Le programme de dotation du char Leclerc a conduit l'armée de terre à concentrer ses unités de chars de combat sur quatre plates-formes : Mourmelon, Olivet, Carpiagne et Verdun. Le 2e régiment de dragons, basé à Fontevraud, devra reverser ses engins en 2005. Le devenir de cette unité, dont les missions sont appelées à évoluer, est actuellement à l'étude, dans le cadre plus général des travaux en cours qui conduiront à l'élaboration d'un plan de modernisation global de l'armée de terre, destiné à optimiser les soutiens et pour tenir compte de l'évolution des capacités opérationnelles. Les mesures d'adaptation sont également examinées au regard de l'impact de la présence militaire sur la vie et l'économie de la commune de Fontevraud. Bien entendu, toutes les parties prenantes, et notamment les élus locaux, seront informées des évolutions que le ministère de la défense entend donner à cette garnison.

Données clés

Auteur : [M. Michel Piron](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23126

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6153

Réponse publiée le : 15 septembre 2003, page 7112